Conseil général

Procès-verbal n°7

Séance ordinaire du jeudi 14 décembre 2017 à 19h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

- 1. Appel
- 2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2017
- Nomination d'un membre de la commission réglementaire en remplacement de Sylvie Fassbind-Ducommun, démissionnaire
- 4. Nomination d'un membre de la commission de police du feu en remplacement de Claude Hämmerli, démissionnaire
- 5. Nomination d'un membre de la commission de l'environnement et du développement durable en remplacement de Sylvie Fassbind-Ducommun, démissionnaire
- 6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2018 (annexé)
- 7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la planification financière et des tâches 2019-2021 (annexé)
- 8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2017 (annexé)
- 9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion de Jean-Paul Ros (PSLT) concernant l'inventaire et la mise en conformité des câbles immergés ou proches d'un plan d'eau, du 18 mai 2017
- 10. Interpellations et questions
- 11. Lettres et pétitions
- 12. a) Communications du Conseil communal
 - b) Communications du bureau du Conseil général
- 13. Divers

Le président Jan Homberger (GCD-PDC) ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, aux membres du Conseil communal, à la presse ici présente et au public.

1. Appel

Le secrétaire Daniel Jolidon (GCD-PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 37 membres suivants :

- 1. Amez-Droz Jérôme (GCD-PLRT)
- 2. Bajrami Belul (PSLT)
- 3. Brönnimann Erich (ELT)
- 4. Burgdorfer Claude (GCD-PLRT)
- 5. Carneiro Costa Manuel (GCD-PLRT)
- 6. Dammene-Debih Anouar (PSLT)
- 7. Dolder Christophe (GCD-PDC)
- 8. Ducraux Armand (ELT)
- 9. Fassbind-Ducommun Sylvie (PSLT)
- 10. Fridez Alain (GCD-PLRT)
- 11. Geijo José Luis (GCD-PLRT)
- 12. Glardon Philippe (PSLT) arrivée tardive
- 13. Gomes Bruno (PSLT)
- 14. Homberger Jan (GCD-PDC)
- 15. Jolidon Daniel (GCD-PLRT)
- 16. Krügel Nicolas (GCD-PLRT)
- 17. Lauper Theresia (ELT)
- 18. Luthi Michel (ELT)
- 19. Maire Pierre Olivier (ELT)
- Excusé(e)s:
- 1. Patrick Albert (GCD-PLRT)
- 2. Caron Eric (PSLT)
- Absent(e)s: ---
- Par conséquent, la majorité est fixée à 19.
- Participent à la séance pour le Conseil communal :

Yannick Butin (GCD-PLRT), président Martin Eugster (ELT), vice-président Maurice Binggeli (PSLT), secrétaire Heinz Hoffmann (GCD-PLRT), vice-secrétaire

Tieliz fiolifiatif (GCD-FLIXT), vice-secretaile

Daniel Rotsch (PSLT), membre

En l'absence de Patrick Albert (GCD-PLRT), Ted Smith (GCD-PLRT) le remplace en tant que questeur. Le président l'en remercie.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2017

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2017 est adopté à l'unanimité. Remerciements adressés à son auteure.

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, le président passe au point 3.

- 20. Marie-Thérèze Philippe (GCD-PLRT)
- 21. Mattmann Philippe (PSLT)
- 22. Montini Michel (GCD-PLRT)
- 23. Pecoraro Elia (GCD-PLRT)
- 24. Penaloza Sabine (ELT)
- 25. Perret Pascal (GCD-PLRT)
- 26. Planas Michel (ELT)
- 27. Rieder Emmanuel (GCD-PLRT)
- 28. Rieder Lionel (GCD-PLRT)
- 29. Ros Jean-Paul (PSLT)
- 30. Röthlisberger Jean Dominique (GCD-PLRT)
- 31. Rubeli Pierre André (PSLT)
- 32. Ryser Frédéric (GCD-PLRT)
- 33. Siliprandi Remo (PSLT)
- 34. Smith Ted (GCD-PLRT)
- 35. Suter Laurent (GCD-PDC)
- 36. Thorens Philippe (ELT)
- 37. Vaucher Pascal (ELT)
- 3. Nadia Chassot (ELT)
- 4. Gligorov Ivan (PSLT)

3. Nomination d'un membre de la commission de réglementaire en remplacement de Sylvie Fassbind-Ducommun, démissionnaire

Est élue tacitement : Julia Bhimjee

- Applaudissements -

4. Nomination d'un membre de la commission de police du feu en remplacement de Claude Hämmerli, démissionnaire

Michel Planas (ELT), au nom de l'Entente: « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, nous tenons à remercier très sincèrement Monsieur Claude Hämmerli pour tout le travail qu'il a fourni en préemption et protection pour les habitants de notre commune, ceci durant plusieurs années en tant que président ou commissaire de la commission du feu. Pour le remplacer, l'Entente de La Tène vous propose une personne bien connue de la commission, étant donné qu'il a été le président lors de la dernière législature. Vous l'aurez compris, l'Entente vous propose Monsieur Fernando Pires Gomes. »

Est élu tacitement : Fernando Pires Gomes

- Applaudissements -

5. Nomination d'un membre de la commission de l'environnement et du développement durable en remplacement de Sylvie Fassbind Ducommun, démissionnaire

Est élu tacitement : Philippe Glardon

- Applaudissements -

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2018

Le président donne directement la parole au Conseil communal.

Yanick Butin (CC): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, une plaquette du budget 2018 vous a été remise. En introduction, nous allons passer en revue le budget de fonctionnement, présenter en l'état actuel les principes qui ont été adoptés pour la rédaction de ce budget et puis les différents éléments principaux de celui-ci. Par la suite, je passerai sur les investissements pour vous donner une information sur le frein à l'endettement et puis on enchainera, même si ce n'est pas tout à fait le même sujet, sur la planification financière des tâches afin d'avoir une continuité dans les explications.

Au niveau du budget de fonctionnement, l'état actuel est un bénéfice de 299'650 francs et une fortune de 4'379 francs. La fortune est définie sur les comptes 2016. Concernant les principes qui ont été adoptés pour la rédaction de ce budget de fonctionnement, l'objectif principal était de conserver un résultat positif, quelle que soit la situation qui peut nous arriver, en fonction des décisions du Grand Conseil. La fortune que nous avons ne peut pas nous permettre d'avoir un résultat négatif, donc, au jour de la rédaction du budget, il était prévu une bascule de 2 points d'impôt, comme indiqué dans le rapport. Ces 2 points avaient une valeur entre 320'000 et 380'000 francs, c'était notre objectif, on est un peu en dessous, à savoir 300'000 francs. Mais il y avait une volonté de conserver une marge de manœuvre. Pour cela, on a fait un exercice assez important afin de connaître le budget minimum de chaque service et puis on a augmenté les postes qui étaient nécessaires, par rapport à l'entretien en 2018, ce qu'on a appelé les « augmentations exceptionnelles » en fonction des entretiens planifiés. Parmi tous ces postes, il nous manque encore, dans ce budget, des entretiens à faire pour un montant d'environ 80'000 francs, qui seront reportés sur l'année d'après.

Comme je vous l'ai dit, l'intention de bascule d'impôts qui était prévue n'a pas été intégrée dans les comptes. Elle a été prévue au niveau du résultat mais elle n'a pas été intégrée. Et puis, on a su le 5 décembre dernier qu'en fait le Canton va nous prendre qu'un point d'impôt sur les deux prévus. Ce point d'impôt qui équivaut à environ 180'000-190'000 francs peut être absorbé par le bénéfice que l'on a aujourd'hui.

Au niveau des éléments principaux du budget de fonctionnement, vous l'avez voté au mois de novembre, il y a la nouvelle loi sur l'approvisionnement électrique. On a donc une baisse de la recette du compte de fonctionnement. Par contre, on a la création d'un fonds à vocation énergétique au bilan, pour pouvoir faire des investissements dans ce domaine-là. Il n'y a de nouveau pas de réserve constituée pour prévoyance.ne en 2039. Le montant que l'on devra verser n'est pas sujet, aujourd'hui,

à créer une réserve. Par contre, on conserve la réserve qui est existante. Le poste en baisse par rapport à l'année dernière, c'est le syndicat des pompiers qui a cette année, suite à différents événements, un bénéfice financier. Les postes en hausse sont l'EOREN et puis la facture sociale. Malgré les efforts cantonaux pour réduire un peu cette montée, il reste un résultat supérieur en 2018, par rapport à 2017.

Concernant le calcul du frein à l'endettement, selon les comptes 2016, le taux d'endettement de la commune est de 37%. Ce dernier nous permet d'avoir un degré d'autofinancement de 50%, selon le règlement communal sur les finances, et une capacité d'investissement comprise entre 1.5 et 2 millions. Je dis « entre » parce que ce chiffre dépend d'une éventuelle bascule d'impôts. Il est cependant bien clair que cette capacité d'investissement se mesurera aux comptes, sur les factures. Ici, pour le budget, il s'agit de prévisions qui donnent une idée, mais toutes les prévisions d'investissement ne seront pas rééditées l'année prochaine.

Dernier point, je vous l'ai dit au départ que j'enchainerai sur la planification financière. Vous avez peutêtre des résultats alarmants dans cette planification financière et des tâches qui sont principalement dus à la bascule des points d'impôt qui a été intégrée dans cette planification. La bascule 2+2 était celle connue lors de la rédaction de ce rapport et de ce budget. Cette bascule de 4 points pour 2019 équivaut à 780'000 francs, sur le déficit d'environ 500'000 francs prévu. Nous resterons donc dans le positif si cette bascule ne se fait pas. Le Conseil communal a trouvé important d'intégrer cette bascule parce que de toute façon, il va nous arriver quelque chose de la part du Canton, et puis on pense qu'il est nécessaire de prendre conscience de l'impact que ça pourra avoir sur le budget. Même si ce n'est pas 4 points d'impôts, il faut d'essayer de faire des adaptations et aménagements en 2018 pour avoir un effet lorsqu'on aura quelque chose qui nous sera demandé par le canton. C'était donc la volonté du Conseil communal, même si ça fait des chiffres négatifs en 2019, ça nous permet de prendre conscience de la situation. On a un résultat positif, on arrive à absorber un point d'impôts cette année, mais on ne le pourra pas chaque année. Les éléments qui ont été inclus, c'est les impacts des investissements, les amortissements et les intérêts qui sont prévus en 2018. Donc on a déjà inclus les impacts sur cette planification financière et des tâches et aussi la gestion de la dette. On l'a mis dans le rapport, la volonté du Conseil communal par rapport à cette gestion de la dette, c'est une volonté, après on verra en fonction de ce que l'on peut réaliser.

L'évolution démographique a été prise en compte pour les impacts sur les écolages et les impôts. La planification financière et des tâches nous a été fournie par l'Etat au niveau de la facture sociale et au niveau des transports, ça a donc été inclus aussi. Et puis cette transition que vous avez votée au mois de novembre de la taxe sur la loi de l'approvisionnement en électricité, l'introduction progressive de ce fonds et l'évolution de la taxe. Ce qui n'a pas été inclus, c'est toutes les mesures qui ont été proposées dans le rapport qui vous est fourni. Et l'éventuelle augmentation d'impôts dans les années à venir par rapport au déficit qui vous est présenté sur les années de 2019 à 2021, n'a pas non plus été incluse dans cette planification. Ce sont juste des pistes et des idées qui ont été émises.

La péréquation financière reste un élément inconnu. Le service des communes nous a fourni une planification financière, c'est la même chose pour les 4 prochaines années, donc c'est de l'inconnu, on en a pas tenu compte. Je vous remercie de votre attention. »

Le président remercie Yannick Butin pour son intervention et passe la parole aux commissions.

Nicolas Krügel (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, là aussi, comme le Conseil communal nous fait un rapport sur les deux objets principaux de ce soir, à savoir le budget 2018 et la planification 2019-2021. A l'étude du budget 2018 et de la planification des années subséquentes, notre commission a un sentiment positif à brève échéance. Pour la suite des événements, elle est plus réservée.

L'excédent affiché pour l'année prochaine nous donne la capacité d'affronter les velléités confiscatoires cantonales. Il nous montre aussi que l'on peut rêver d'un retour à une fiscalité plus attractive, lorsqu'une majorité du Législatif souhaitera s'y attaquer. Logiquement, la capacité d'investissement a repris de la couleur, mais elle est encore freinée par la dette accumulée au cours de ces dernières années. On peut s'en émouvoir. Notre commission y voit une cautèle salvatrice qui évitera un emballement malvenu à l'avenir.

Au-delà de cette image d'ensemble positive, votre commission souhaite s'arrêter ce soir sur quelques éléments évoqués lors de son examen de détail.

La gouvernance du corps de pompiers semble s'établir avec une enveloppe financière plus digestible que lors de sa mise en route. On parle aussi de fusionner la conduite de la protection civile avec celle du syndicat de la police du feu. Notre commission s'en réjouit, non seulement parce que cela fait sens

en terme de sécurité, mais aussi parce que cela permet de réduire le nombre pléthorique des structures de conduites dans ce canton.

Du côté de l'EOREN, notre commission est surprise de la diversité des modes de facturation des frais d'entretien des collèges. A la mise sur pied du syndicat, il a été convenu que les communes resteraient propriétaires de leurs bâtiments et que l'école régionale couvrirait les frais d'entretien et d'usage de ceux-ci. L'analyse des pages 7 à 11 du compte de fonctionnement fait dire à votre commission que les modalités sont pour le moins particulières et qu'une mise à plat serait la bienvenue. Le Vieux Collège est presque à l'équilibre. Celui des Tertres nous coûte 29'850 francs, après paiement de l'EOREN. Celui de Wavre nous coûte 49'500 francs, après paiement de l'EOREN. Celui du Billeter, lui, nous rapporte 29'7000 francs, après paiement de l'EOREN. Et enfin, là-dessus, pèsent pour 49'500 francs sur nos finances. Pour un exercice qui devrait être nul ou à l'équilibre, cela nous semble bien particulier. Mis bout-à-bout, ce sont près de 100'000 francs qui sont à charge de la commune de la Tène pour des bâtiments qui devraient, comme déjà dit, être intégralement assumés par l'école régionale, sauf peut-être pour la partie de la CSUM que nous utilisons à d'autres fins. Votre commission invite donc le Conseil communal à reprendre cette question rapidement et d'arriver à une solution équilibrée, comme il était prévu au début de ce syndicat.

Lorsqu'elle s'est intéressée à la remise au concours régulière des tâches confiées à des tiers, votre commission n'a pas toujours obtenu réponse satisfaisante. Il semble que l'on maintienne des mandats de prestations, par exemple, celui du fontainier, sans procéder à une mise au concours régulière. Occasion de se poser la question de l'ampleur de la tâche, de l'objectif poursuivi, ou encore de remettre en question son coût. Votre commission invite le Conseil communal à davantage de discipline en la matière.

Nous vous le disions à l'introduction, notre commission est plutôt réservée sur le moyen terme. Ce sentiment trouve son origine tout d'abord dans l'évolution du produit de l'impôt sur les revenus des personnes physiques en 2018. Pour la première fois depuis la fusion des communes de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre, ce poste recule, signe d'une érosion de la capacité contributrice de notre population. C'est à l'évidence une mauvaise nouvelle.

A plus longue échéance, la planification remise pour les années 2019 à 2021 est plus inquiétante. Elle confirme le gonflement de nos charges généré par une structure sociale fragile, mais surtout par l'incapacité assumée par l'ensemble de notre Autorité à couper dans une quelconque prestation. Il en résultera inévitablement une inflation des taxes et impôts qui ne rendra pas plus avenante l'image de cette région. Votre commission en est très inquiète et invite votre Législatif, tout comme le Conseil communal, à davantage de courage et de fermeté. Balayons d'abord devant notre porte avant de se plaindre d'un Canton qui ne prend pas de mesures.

Au moment des votes, notre commission a accepté à l'unanimité des membres présents, le budget 2018. Elle a également accepté à la majorité la planification 2019-2021. S'agissant de la désignation de l'organe de révision dont nous parlerons un peu plus tard dans la soirée, votre commission salue l'idée d'un changement qui nous permettra de poser un œil neuf sur nos comptes qui semble un processus sain en terme de gestion financière. Une minorité de la commission n'est toutefois pas certaine qu'un faible prix rime avec une prestation de qualité identique à celle reçue jusqu'ici.

Voici, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en quelques mots ce que la commission financière pense au moment où elle adresse ses vifs remerciements à l'administration, comme au Conseil communal pour l'établissement de ces divers documents. »

Le président remercie Nicolas Krügel pour son intervention et passe à présent la parole aux groupes.

Michel Planas (ELT), au nom de l'Entente : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme il se doit, le budget a été passé en revue lors de notre séance de préparation. Bien que celui-ci soit équilibré, la situation financière de notre commune reste fragile, principalement de par les décisions cantonales à venir. Les investissements nécessaires aux besoins communaux seront malheureusement très faibles. Nous ne pouvons que le regretter dans une situation économique plutôt favorable. L'Entente de La Tène a accepté ce budget à l'unanimité des membres présents. Elle tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour la bonne présentation du budget communal. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du Groupe centre-droit : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est avec inquiétude que le groupe PDC-PLR a pris acte du projet de budget 2018 qui nous est soumis ce soir.

Globalement, et bien que le budget 2018 présente un excédent de revenus d'environ 300'000 francs, force est de constater, en reprenant la métaphore aquatique de notre Exécutif, que les flotteurs nous maintiennent très légèrement hors de l'eau et que la moindre vague aurait pour effet de nous faire boire la tasse. Il suffirait d'ailleurs que le Grand Conseil valide la proposition de la commission financière cantonale (COFI) visant à reporter un point d'impôt sur les communes, pour que la situation devienne déjà critique. Un point d'impôt selon cette proposition correspond à environ 175'000 francs pour La Tène, comme c'est indiqué à la page 8 du rapport de la commission financière du Grand Conseil.

Nous relèverons toutefois que la proposition de la COFI a pour mérite de réduire l'impact sur notre commune car le projet initial de notre Exécutif cantonal était de reporter deux points d'impôts sur les communes en 2018 et deux points en 2019, comme cela a déjà été dit. Pour être encore plus précis, la COFI propose au Grand Conseil le texte suivant dans son amendement : « Pour les années 2018 et suivantes jusqu'à l'entrée en vigueur de la modification relative au volet des charges de la loi sur la péréquation financière intercommunale, le coefficient de l'impôt cantonal direct dû par les personnes physiques est fixé à 125% de l'impôt de base. », contre 126% actuellement. « Dès l'entrée en vigueur de la modification relative au volet des charges de la loi sur la péréquation financière intercommunale, le coefficient de l'impôt cantonal direct dû par les personnes physiques est fixé à 122% de l'impôt de base ». Cet amendement a été accepté par la COFI par 14 voix et 1 abstention.

En résumé cela signifie que si l'amendement proposé par la COFI est accepté par le Grand Conseil, tant et aussi longtemps que la péréquation financière intercommunale n'est pas revue, le coefficient de l'impôt cantonal dû par les personnes physiques restera fixé à 125%. A contrario, dès que la réforme de la péréquation financière intercommunale entrera en vigueur, nous perdrons encore 3 points d'impôts. Je fais le pari, à titre personnel, que le Grand Conseil validera la proposition de la COFI. Dès lors, les échanges concernant la révision de la péréquation financière vont s'intensifier fortement ces prochains temps. Il appartiendra à nos représentants au sein de l'Association des Communes Neuchâteloises de suivre le dossier avec ténacité et engagement afin de défendre les intérêts de notre commune. Mais ceci est de la musique d'avenir et il faudra dans l'intervalle que le Grand Conseil adopte un budget.

Revenons au budget 2018 de notre commune et aux inquiétudes du groupe PLR-PDC. Ces inquiétudes globales sont multiples et d'intensités différentes :

La première concerne les indicateurs financiers et plus particulièrement le taux d'endettement, qualifié de mauvais, mais également le degré d'autofinancement qui est inférieur à 80%, signe de récession.

La deuxième inquiétude concerne l'augmentation du coût par élève facturé par l'EOREN. La facture se réduit en raison d'une diminution du nombre d'élèves mais le prix coûtant augmente. A ce sujet, nous constatons que le centre de Bas-Lac respecte scrupuleusement la directive demandant un effectif par classe de 18 élèves au cycle 1, 19 élèves au cycle 2, 20 élèves au cycle 3 alors que le cercle scolaire de l'EOREN est globalement en dessous des effectifs prescrits, ce qui induit plus de classes (le prix d'une classe est d'environ 200'000 francs) ce qui renchérit d'autant le prix coûtant. Au final, la commune de La Tène paie le même prix coûtant que la Ville de Neuchâtel alors que les effectifs par classe du Mail sont plus faibles que ceux de Bas-Lac. Le système est ainsi fait mais il est urgent que nos représentants au sein des instances dirigeantes de l'EOREN exigent de l'ensemble des centres du cercle scolaire de respecter ces prescriptions afin de réduire le prix coûtant et ainsi d'impacter positivement les comptes de notre commune et c'est un poste qui est très important dans le ménage communal.

La troisième inquiétude concerne l'augmentation de la facture sociale payée à hauteur de 60% par le canton et de 40% par les communes. Comment enrayer cette spirale infernale! Nous n'avons pas la réponse et notre Exécutif cantonal, à part réduire les prestations, ne semble pas encore avoir trouvé la formule magique.

La quatrième inquiétude, la plus importante à nos yeux, concerne la baisse des recettes, car sans recettes, pas de dépenses, pas de politique sociale, culturelle, éducative, sécuritaire, etc. La baisse des revenus de l'impôt des personnes physiques à hauteur de 163'000 francs inquiète donc. Quelle en est la raison ? Le départ de bons contribuables sous d'autres cieux, un effet conjoncturel, autre chose ? Il nous faut des réponses.

La cinquième inquiétude concerne les reports de charges qui ont le mérite de nous agacer. Le formule est toujours la même. La Confédération reporte des charges sur les cantons, les cantons sur les communes et les communes n'ont d'autres choix que de couper dans les prestations ou de reporter

les charges sur les citoyens. Il faut absolument que la collectivité soit pensée dans son ensemble afin d'éviter ces jeux stériles. Mais est-ce un vœu pieux ?

Dans les points positifs, car il y en a, le groupe PDC-PLR est satisfait de constater que le montant versé au titre de la péréquation financière se réduit encore, de constater que les charges directement maîtrisables par la commune sont globalement sous contrôle et de bénéficier d'un budget MCH2 compatible, très détaillé, ce qui n'est pas toujours facile à lire mais qui améliore la transparence financière. Malgré les inquiétudes formulées, le groupe PLR-PDC acceptera dans sa grande majorité le budget 2018. Nous remercions très sincèrement la commission financière, l'Exécutif communal et l'administration communale pour l'excellent et l'immense travail effectué dans le cadre de l'élaboration du budget. Pour l'avenir et les budgets suivants, nous demandons à nos Autorités de tout mettre en œuvre pour maîtriser les dépenses directement sous gestion de notre commune, de s'engager avec force pour la maîtrise des dépenses facturées par les syndicats intercommunaux en faisant entendre notre voix au sein desdits syndicats, et finalement de s'engager dans les instances discutant de la péréquation financière intercommunale et c'est le point le plus important, afin de défendre les intérêts financiers de notre commune. Merci de votre attention. »

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT: « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cette problématique, cette opposition, ce report des charges Canton-communes est agaçant, mais finalement il faut comprendre les choses dans une certaine globalité. Au final, les citoyens sont intéressés par l'ensemble des prestations qui sont desservies par les collectivités publiques et on comprend bien que la situation du Canton, aussi en tant que contribuable et que ressortissant neuchâtelois nous pèse. La santé, le social, l'éducation valent pour 70% dans le ménage cantonal et tout cela au prix d'une fiscalité importante. Mais au fond, chacun fait ce qu'il peut pour remplir son mandat, que ça soit nous, ici au Conseil général, ou nos élus dont nous sommes fiers, quel que soit le parti, au sein du Grand Conseil. On se félicite de leur élection tous les 4 ans, on doit bien accepter leurs décisions et il serait bon qu'on sorte un peu de la *calimerotisation*, du petit contre le grand. Traquer le détail, traquer l'économie, traquer la dépense inutile serait plus facile si nous étions fusionné. Du point de vue du groupe socialiste, il faut peut-être, deux ans après les échecs, se poser gentiment la question s'il ne serait pas opportun de remettre sur pied un nouveau projet. Mais comme le dit Monsieur Amez-Droz, il y a une tension forte, on le sent au niveau financier, du fait qu'une partie des décisions à venir nous échappe complètement.

Il est vrai que le nombre d'élèves par classe de l'EOREN pris en globalité est un peu plus faible que dans le reste du canton, mais sachant qu'une petite classe est souvent un gage de meilleur apprentissage pour celles et ceux qui ont le plus de difficultés, et si ceux-ci peuvent être mieux suivis pendant leur scolarité obligatoire, ils n'iront peut-être pas gonfler la facture sociale par la suite. Donc c'est toujours un exercice un peu difficile, mais investir dans la formation c'est souvent économiser par la suite dans le social.

Alors effectivement, la santé financière de notre commune est fragile. Nous partageons ces constats avec le Conseil communal. La capacité d'investissement est clairement insuffisante pour les besoins 2018. Selon ce qu'on compte, on est, selon ce qu'a dit le conseiller communal, entre 1.5 et 2 millions. Notre fortune n'est de loin pas encore reconstituée, c'est ce qui est dit dans le premier cahier. D'ailleurs, on voit au vu de la planification financière dans le deuxième graphe, que celle-ci a une tendance à la baisse à partir de 2019. Et il nous faudra pas mal de temps, on salue d'ailleurs les efforts du Conseil communal dans ce sens pour réduire la charge d'intérêts de la dette communale.

La première question qu'on peut se poser et qu'on va se poser aujourd'hui, parce que Monsieur Krügel l'a évoqué, j'en ai été assez étonné, il a dit : « il nous faut une fiscalité plus attractive et on pourra aller vers cet objectif lorsqu'une majorité du Législatif le voudra ». Lors de la discussion sur les objectifs des législatures du Conseil communal, c'est Monsieur Ted Smith qui avait dénoncé le fait que ne figure pas parmi les objectifs, une baisse de la fiscalité. Et budget après budget, on a déjà entendu ce discours de la droite, il nous semble qu'il est peut-être temps d'y répondre au vu des chiffres actuels. Une baisse de la fiscalité, nous la voulons tous. Ce serait heureux, mais c'est une utopie. A l'heure actuelle malheureusement, c'est une complète utopie.

Si nous baissons la fiscalité maintenant, nous engendrerons, c'est une lapalissade de le dire, une baisse des revenus et donc une baisse de la fortune si on garde la même charge fiscale, laquelle je l'ai dit, cette fortune va de toute façon diminuer à partir de 2019. Nous aurons donc une limite drastique d'investissements, nous devrons augmenter les emprunts, et puisque nous augmentons les emprunts, vu les amortissements, vu le paiement d'intérêts, nous aurons une augmentation de la charge de fonctionnement. Et le deuxième effet kiss-cool, c'est que nous aurons une augmentation des charges, en vertu de la péréquation, puisque celle-ci est, pour l'heure actuelle en tout cas, encore

calculée selon le revenu fiscal et l'indice de charge fiscal. Donc si on garde la même fiscalité, et l'enjeu c'est de dire : « face le ciel que l'on puisse la garder encore longtemps et ne pas l'augmenter » c'est comme ça que j'ai compris Monsieur le conseiller communal et c'est comme ça que j'ai compris les chiffres, si on garde la même fiscalité, on sera même en dessous de notre capacité de développer, et même d'entretenir la cité. Alors on peut se poser des questions démagogiques, de dire maintenant on baisse, mais on sait très bien que plus tard il faudra un rattrapage obligatoire tel que celui que les citoyennes et citoyens laténiens ont vécu il y a quelques années. Et ce rattrapage il était, et il sera à ce moment-là, extrêmement violent, drastique. Et c'est ça qui engendre ce que l'on appelle une fiscalité yoyo.

Mesdames, Messieurs, du point de vue du PSLT, il n'est pas dans l'intérêt de notre cité de devenir une commune moribonde et au fond s'il est vrai que nous demandons un effort conséquent au citoyen contribuable, ce dernier a aussi intérêt à ce que le porte-monnaie de la commune aille bien. Poursuivons notre effort en vue de finances solides et espérons pouvoir relâcher un peu d'effort fiscal dans quelques années.

La deuxième question qui se pose est celle de savoir si nous pouvons encore réaliser des économies sur les charges courantes. C'est en premier lieu le rôle du Conseil communal et de la commission financière d'en chercher, visiblement de grands efforts ont été faits. Une piste serait la fusion pour y voir un peu plus clair, j'en ai déjà parlé. On le sait, Marin-Epagnier dans son budget 2003 a trouvé 110'000 francs d'économie, La Tène, pour son budget 2017, en avait trouvé 80'000. Il faut, malgré tout, faire attention à ne pas trop élaguer, car on risque d'entrer dans un processus de terre brûlée. C'est pour ces motifs que le groupe socialiste vous proposera deux amendements modestes pour une augmentation de 5'000 francs globale, par rapport à ce qui est proposé par le Conseil communal, sur deux sujets qui paraissent importants.

En résumé, le parti socialiste acceptera l'entrée en matière et pense que la rigueur est d'actualité, mais il ne faut pas pour autant affaiblir l'essence même du fonctionnement de la cité. Je vous remercie. »

Nicolas Krügel (GCD-PLRT), au nom du GCD: « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je crois que nous entrons dans un très beau débat qui va montrer à quel point nous ne partageons pas l'avis de notre préopinant. Je pense qu'il est important de corriger un certain nombre de choses. Une partie de ce que nous avons entendu est exact. Effectivement, si on baisse la fiscalité et que l'on ne fait rien sur les charges, nous entrerons dans une situation de perte, nous entrerons dans une situation où la fortune va diminuer et nous entrerons dans une situation qui ne permettra vraisemblablement pas d'investissements, c'est une certitude. Et je pense que cette partie-là que nous avons entendue est juste. Le GCD-PLRT est cependant d'un avis différent. Nous pensons que nous pouvons jouer sur les recettes, mais que nous pouvons aussi jouer sur les dépenses et nous ne partageons pas l'idée que les dépenses sont bétonnées, inflexibles, indiscutables et jamais amendables. De ce point de vue-là, je pense qu'il y a davantage de possibilités qu'on ne l'imagine. Il faut évidemment suer un petit peu pour trouver les économies qui permettent de revenir à un équilibre une fois qu'on a baissé sa fiscalité. Mais l'image même d'un conservatisme absolu dans lequel nous ne changerions à ce que nous faisons, alors même que le monde bouge, alors même qu'on a tous un ordinateur sur notre table alors que ce n'était pas le cas il y a vingt ans, alors même que des gains de productivité sont possibles partout ailleurs, sauf dans l'administration publique, je pense qu'il est opportun de remettre tout ceci dans le bon sens. On peut adapter la fiscalité, on peut travailler sur les charges, c'est une question de volonté. Et il serait erroné de penser que tous les conservatistes de ce monde ont place dans un budget comme celui-ci. »

Jérôme Amez-Droz (GDC-PLRT): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, juste une petite précision pour répondre à l'intervention du représentant du groupe socialiste Monsieur Ros par rapport au coût par élève et puis au fait que l'EOREN a des effectifs globalement inférieurs aux quotas prévus de 18-20 élèves. C'est que les petits Laténiens, nos enfants qui vont dans les écoles, respectent ces règles, sont au-dessus des 18 au cycle 1, donc sont plus par classe. Au cycle 2, ils respectent, ils sont 19,5 et au cycle 3 ils sont à 20.5 et puis dans le reste de l'EOREN on est en dessous. Donc, on paie une facture, nous Laténiens, qui est basée sur des effectifs plus faibles dans les autres cercles scolaires et ça, ce n'est pas agréable. Alors, le système dit que la facture est la même à Saint-Blaise ou à Neuchâtel, mais on doit essayer de tendre – et même dans un monde parfait on pourrait essayer d'avoir des effectifs encore plus faibles, ce serait merveilleux, mais ces moyennes-là ne sont pas scandaleuses par rapport aux autres moyennes cantonales. Même si le Gouvernement, dans son plan financier de législature, propose d'augmenter d'un élève, et je ne me prononcerai pas sur cette proposition avec un devoir de réserve, mais au moins exiger des autres centres du Cercle qui sont au même niveau que les élèves de Bas-Lac, ce serait un élément correct et

puis ça nous ferait économiser. Je n'ai pas fait les calculs, mais je pense que l'on peut arriver à 100'000 francs assez facilement quand on voit la difficulté qu'on a à se battre pour trouver des économies sur les charges directement maîtrisables, je pense qu'on se priverait d'un potentiel d'économie à aller chercher. Evidemment, ça nécessite de mettre une certaine forme de pression auprès des autres collèges du syndicat de l'EOREN. Voilà ce que je voulais préciser. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** demande au **PSLT** de présenter ses deux amendements.

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT: « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le premier amendement concerne le compte 43310/31302.00 « Médecin / dentiste » (cahier 3, page 18). Le Conseil communal propose 5'000 francs, nous proposons 7'000 francs, comme ce fut le cas en 2017. Pour quel motif? Parce que nous pensons que ce sont là des dépenses qui peuvent avoir du sens et qu'il ne faut pas se limiter. Même si les comptes 2017 montraient que tout cet argent n'a pas été utilisé. Mais c'est important du point de vue du groupe socialistes que les acteurs de la prévention de la prophylaxie ne se sentent pas limités sur ce point.

Le deuxième amendement concerne le compte **54440/31090.01** « **Frais d'animation et ateliers Troglo** » (cahier 3, page 20). Nous aimerions, là aussi, au lieu des 10'000 francs proposés par le Conseil communal, qu'il y ait les 13'000 francs qui furent jadis décidés, car de nouveau, le Troglodyte fait un travail magnifique, indépendamment des dépenses qui ont été les siennes les années précédentes, il pourrait être important qu'il dispose d'un budget supplémentaire pour une animation ou une autre. Il vaut mieux pour les jeunes de passer du temps là-bas, plutôt que de fumer des joints à la gare. »

Yannick Butin (CC): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, juste pour répondre par rapport à l'amendement concernant le service dentaire scolaire, je n'ai rien contre l'amendement qu'il soit passé ou non. Je voulais juste apporter une précision; ces deux dernières années, nous avons mis une procédure en place pour les différentes classes. Les parents signent une sorte de décharge attestant avoir déjà fait des contrôles privés au sein des dentistes familiaux. On a trouvé opportun de faire un questionnaire auprès de tous les parents pour éviter de refaire un contrôle qui aurait déjà été fait un ou deux mois auparavant par un dentiste privé. C'est pour cela aussi que la facture baisse, parce que certains parents ont déjà un suivi avec leur dentiste. Mais je n'ai rien contre de monter le budget à 7'000 francs, de toute façon, le processus continuera d'exister comme ça. »

Heinz Hoffmann (CC): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, concernant les 3'000 francs qui sont soi-disant réduits, cela ne réduit en aucun cas l'animation et le travail du Troglo. Nous avons simplement constaté sur les derniers comptes qu'ils étaient en trop. Nous avons maintenant des animateurs qui sont un peu plus jeunes et ça tourne avec le chef du Troglo sur ces animations-là. Ça ne me dérange pas d'augmenter, mais en fait il n'y a jamais eu une diminution des animations par rapport à ce budget-là. »

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Arrivée de **Philippe Glardon** (PSLT). Le président lui adresse ses vœux de bienvenue et ses félicitations pour son élection.

- Applaudissement -

L'assemblée compte désormais 37 membres présents. En conséquence, la majorité reste à 19.

Le président procède à la lecture des comptes, cahiers par cahiers. *NDLR* : seules les interventions sont indiquées.

Cahier 3, rubrique 3 « Culture, sport, loisirs et églises »

Jean-Paul Ros (PSLT): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ma question au Conseil communal concerne la page 17, compte **34210/42400.02** « **recettes camping, parcelles de passage** ». Pourquoi cette prévision d'augmentation de 10% des revenus du camping ? »

Maurice Binggeli (CC): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la question est tout à fait pertinente. Le Conseil communal a acheté l'Almanach du temps 2018 et il a vu que ce serait une saison extraordinaire, avec un été très long, très lumineux et il s'est dit que le camping allait augmenter les locations. Trêve de plaisanterie. En 2016, le revenu des locations du camping de passage a été supérieur au montant et le personnel du camping a également eu des idées d'amélioration pour le camping de passage, comme par exemple la location de tentes pour les

cyclistes. On a également récupéré une caravane que l'on va louer pour le passage et tous ces éléments font que l'on peut imaginer, et on l'espère, pouvoir augmenter le revenu du camping de passage pour 2018. Maintenant, s'il fait un temps horrible en 2018 et qu'il y a peu de passage... mais on espère être positif. J'espère avoir répondu à la question. »

Le président remercie Maurice Binggeli et reprend la lecture du budget.

Cahier 3, rubrique 7 « Protection environnement et aménagement »

Jean-Paul Ros (PSLT): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la deuxième question du groupe socialiste concerne la page 25, compte **71000/31430.16** « **Entretien du réseau d'eau** ». Qu'est-ce qui nécessite une augmentation de plus de 20% de l'entretien du réseau d'eau ? »

Daniel Rotsch (CC): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, effectivement il s'agit d'une augmentation qui peut être jugée et considérée comme importante. Il est aussi important de comprendre que les interventions sur l'entretien du réseau d'eau se font principalement, ou sont principalement induites par des fuites. Alors évidemment, à l'instar de mon collègue Maurice Binggeli qui a sorti l'Almanach pour la météo de l'année prochaine, ce même Almanach ne prévoit pas le nombre de fuites qu'il y aura. Trêve de plaisanterie, ce montant supérieur sera alloué à la possibilité, lors d'intervention, d'agir plus loin sur le réseau. Je m'explique : on a fait quelques expériences sur les tronçons du réseau d'eau où on a dû réparer une fuite, et quelques mois plus tard intervenir sur le même tronçon pour une nouvelle fuite, induite par la première. Si on avait pu, et c'est bien ce que l'on a fait dans certains cas dans les limites du budget, intervenir sur ce même tronçon, on aurait évité une deuxième intervention, notamment de génie-civil, puisque c'est ce qui coûte le plus cher, lorsqu'on répare une fuite. Donc, on voulait se prévenir de ce cas de figure, pouvoir se laisser cette marge de manœuvre pour pouvoir intervenir de manière efficace. C'est le même exercice pour le compte 71000/31430.19 « Entretien des hydrantes » où il y aussi une augmentation qui est induite par le fait que les travaux de génie-civil, lors de l'entretien des hydrantes, était pris sur le budget de l'entretien des routes. Il nous paraissait plus transparent et plus logique de le faire apparaître dans le cadre de ce budget. »

Le président remercie Maurice Binggeli et reprend la lecture du budget.

Cahier 3, rubrique 8 « Economie publique »

Jean-Paul Ros (PSLT): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ma dernière question concerne le compte **73010/31300.43** « **Récupération du papier** ». Pour le groupe socialiste, c'est un certain serrement de cœur de constater que cette institution de notre village va disparaître. On aurait aimé partager ça avec vous. Donc, pourquoi ? »

Daniel Rotsch (CC): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, effectivement, le ramassage du papier était organisé jusqu'à aujourd'hui, avec l'aide des travaux publics ainsi que de la conciergerie, en appui aux élèves qui faisaient la récolte du papier porte-à-porte. Le centre scolaire ne souhaite plus assurer cette prestation, ce qui fait qu'aujourd'hui, au sein du Conseil communal on cherche une solution pour maintenir cette prestation, mais par l'intermédiaire d'une association locale ou d'un groupement qui serait intéressé à assurer cette prestation à la population. Sachant que la population a bien entendu toujours la possibilité de se rendre aux écopoints ainsi qu'à la déchetterie intercommunale de Cornaux. On comprend bien que certaines personnes à mobilité réduite ont un certain nombre de difficultés pour s'y rendre, que ce soit aux écopoints ou à la déchetterie intercommunale, raison pour laquelle le Conseil communal est en train de faire un appel d'offre auprès des sociétés et groupements communaux pour reprendre cette prestation. Sauf erreur à Saint-Blaise c'est le cas, à Hauterive ça devrait être bientôt le cas, donc pourquoi pas à La Tène. Alors si des associations nous entendent ce soir, qu'elles se manifestent. »

Yannick Butin (CC): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pour compléter la réponse, il s'agit d'une conséquence indirecte de la rénovation des filières qui fait que les enfants sont dispatchés dans différents groupes en fonction de la matière enseignée. Ces groupes ne sont pas les mêmes pour chaque matière, parce qu'il y a différents niveaux. Donc, les enfants n'ont plus vraiment de classe où ils sont tous ensemble pendant un long moment. Il y a en quelque sorte un gain au niveau de l'enseignement, mais au niveau de l'organisation pour trouver un moment commun à différents élèves pour faire ce ramassage, c'était presque impossible. Puis il y avait juste les 11e de terminale qui sont, eux, toujours dans une classe complète qui auraient pu le faire, mais ça ne suffisait pas. C'est pour cela que l'EOREN a demandé de ne plus faire cette prestation. »

Le président remercie Yanick Butin et reprend la lecture du budget.

Cahier 4, budget par nature

Daniel Jolidon (GCD-PLRT): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, juste une question informative concernant le compte 30500 « Cotisation patronales AVS, AI, APG, AC, etc. ». On a vu que les salaires augmentaient, toutes les autres charges liées aussi et puis il y a juste l'AVS qui baisse relativement de 44'000 francs. Y a-t-il une explication à cette baisse? »

Yannick Butin (CC): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il y a deux éléments pour répondre à ce point. Le premier élément est qu'il y a eu une erreur en 2017 dans le budget par rapport à ce poste-là et elle a été corrigée ici. Le deuxième élément est qu'une ventilation du poste de l'AVS a été légèrement modifiée dans ce budget, par rapport à la répartition dans les différents comptes. Voilà pourquoi il y a du changement entre 2017 et 2018. »

Au vu des demandes d'amendement déposées par le groupe PSLT, une interruption de séance est accordée par le président.

A la reprise des débats et avant de procéder au vote des amendements, le président donne la parole à l'assemblée.

Ted Smith (GCD-PLR), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'interviendrai sur le point du Troglo et ensuite, mon collègue Monsieur Suter interviendra sur le point du dentiste. Pour le Troglodyte, en effet, le groupe est d'avis qui ne faudrait pas baisser les prestations offertes par le Troglo. Par contre, s'agissant du budget, il augmente de presque 16'000 francs cette année. Nous sommes d'avis que cette augmentation de 3'000 francs doit être absorbée par ce montant-là, donc nous refusons l'amendement proposé. »

Laurent Suter (GCD-PDC) au nom du GCD: « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je comprends tout à fait que l'on ne doit pas faire d'économie sur le dos de la prophylaxie. Malgré tout, ces 2'000 francs d'économie se placent dans un autre contexte qu'a évoqué Monsieur Butin tout à l'heure. C'est-à-dire qu'avec l'appui général de la société neuchâteloise des médecins-dentistes, on préfère que les enfants soient soignés dans un seul cabinet. Parce que si le cabinet privé voit 3 carries, pis que j'en vois 2 ou 4, on me dit que j'ai des mauvaises lunettes et ça peut donner lieu à des polémiques et ça peut donner des économies qui sont quand même assez substantielles, puisqu'un contrôle coûte 15 francs par enfant à la communauté. Pour cette raison, on est plutôt contre cet amendement. Je vous remercie. »

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote de l'amendement « médecin-dentiste » qui consiste à allouer une somme de 7'000 francs au lieu de 5'000 pour le compte **43310/31302.00** « **médecin/dentiste** ». Celui-ci est refusé par 23 voix contre 10.

Le président passe ensuite au vote de l'amendement « Troglo » qui consiste à allouer une somme de 13'000 francs au lieu de 10'000 pour le compte 54440/31090.01 « Frais d'animation et ateliers du Troglo ». Celui-ci est refusé par 26 voix contre 10.

Le président procède à la lecture de l'arrêté article par article. La parole n'étant pas demandée, le président procède au vote du budget qui est accepté par 36 voix et une abstention.

Yannick Butin (CC): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je tenais à vous remercier pour l'acceptation de ce budget. Je tenais aussi à remercier vivement l'administration pour toute la mise en place de ce budget et puis je voulais juste répondre à un des points qui a été soulevé pendant les différentes discussions, que le Conseil communal et l'administration ont une volonté d'économie permanente. Il y a déjà des efforts qui ont été faits, comme par exemple la téléphonie sur IP qui va faire baisser la facture. Des efforts continueront à être faits durant les mois, années et décennies à venir, pour optimiser les différents postes du budget de fonctionnement. Donc, c'est une volonté que l'on a déjà et ce n'est pas quelque chose que l'on oublie. »

Avant de passer au point 7, le président propose au parti socialiste de présenter Philippe Glardon à l'assemblée.

Jean-Paul Ros (PSLT): « Monsieur le président, Madame, Monsieur, on va commencer par le point négatif, il n'est pas toujours à l'heure. Après, je ne vais dire que du bien. Monsieur Glardon habite à la rue des Tertres 32, avec son épouse et ses enfants fraîchement majeurs, dans la maison qui était autrefois occupée par Madame Isabelle Grosjean et qu'il est en train de transformer ainsi que le terrain qu'il loue en maison d'accueil. C'est un projet qui est en cours. Philippe Glardon, il s'est intéressé à l'homme. A l'homme dans son physique et dans son mental, puisqu'il a été masseur-physiothérapeute. Il s'est intéressé à l'humain dans son chemin, et surtout dans ses chemins de traverse puisqu'il a été, près de 20 ans, assistant social. Et depuis une dizaine d'années, avec son

épouse, il s'intéresse à l'accueil de l'humain. Il nous vient des bords d'un autre lac, le lac de Morat, il nous vient d'un autre canton, celui de Fribourg et il s'est déjà investi par le passé en faveur de la collectivité publique, dans un autre Conseil général et dans diverses commissions. Nous le remercions de prendre ce nouveau mandat public. »

- Applaudissements -

Michel Planas (ELT): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je voudrais juste apporter un petit correctif. Effectivement, Madame Isabelle Grosjean a habité enfant dans cette maison, mais je pense qu'il voulait parler de feue Madame Gabrielle Grosjean. »

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la planification financière et des tâches 2019-2021

Le Conseil communal et les commissions ayant déjà débattu de ce sujet au point précédent, le président donne la parole aux groupes.

Laurent Suter (GCD-PDC), au nom du GCD: « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, beaucoup de personnes se sont exprimées sur ce sujet assez indirectement, et alors c'est difficile de dire quelque chose d'original à la fin. Je commence à mieux comprendre pourquoi mon groupe m'a désigné. Tout d'abord, une petite remarque à la fin de ce rapport : « Par les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération en acceptant le présent rapport. » Je serai plus favorable à une expression telle que « prendre acte ». Je lisais ce rapport et puis, comme vous le savez tous, Johnny Hallyday a quitté ce monde, mais il chantait « noir, c'est noir ». Ça correspond assez à ce rapport. On a un constat d'impuissance, je dirais. Impuissance, au mécontentement général, mécontentement à mon avis assez justifié de notre population qui a accès au comparaison avec les autres cantons. Alors, les gens guittent le canton. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la mathématique qui a été évoquée tout à l'heure, en disant, baisse de la fiscalité ça veut dire baisse de revenus. Ça voudrait dire, a contrario, hausse de la fiscalité, hausse de revenus. Je crois que c'est faux. On va aller vers une hausse de la fiscalité de 3%, on est toujours allés vers les hausses de la fiscalité, et puis on a vu que ça marchait de moins en moins. Ça fait plaisir d'avoir un fribourgeois parmi nous, les Fribourgeois ont aussi des problèmes avec leurs finances cantonales. Ils ne savent pas comment placer les surplus qu'ils ont. Force est de constater que le train de vie de l'Etat a de la peine à se modifier. On a pris des habitudes de riches. On peut prendre des tas de détails, finalement ca revient à des guerelles de bistrot, mais guand on voit que l'on va changer le parc automobile de la police, on a toujours eu des BMW, c'est bien les BMW. Mais si vous regardez les fiches de réclames de la police valaisannes pour recruter des jeunes policiers, ils ont des Dacia. Pourquoi les Valaisans achètent des Dacia, pis nous, on achèterait des BMW ?

Maintenant, il y a aussi une grande tristesse face à ce problème de désenchevêtrement des tâches entre le Canton et les communes. Je ne veux pas lasser le monde et toujours dire pourquoi je m'abstiens, mais force est de constater que la majorité des dépenses que vous avez approuvées ce soir nous est imposée par le Canton. Il faudra qu'une fois on se décide dans ce canton à savoir qui fait quoi, qui encaisse quoi, avec quelle responsabilité ? Il y a 20 ans que l'on dit qu'on doit désenchevêtrer. Alors, quand il y a un problème, qu'est-ce que l'on fait ? On nomme une commission. On a nommé une commission pour le désenchevêtrement et en 2016, elle ne s'est jamais réunie. Or, on ne peut pas saisir le problème, il me semble qu'on veut toujours se refiler la patate chaude entre le canton et les communes. Et on a eu dernièrement eu une dispute au sujet de l'attribution de l'impôt des frontaliers. Mais dites-moi l'économie qu'on a fait ? Ça nous a rien rapporté. De transférer une charge d'une poche dans une autre, ça ne change rien. Ce n'est pas ça les économies.

Je ne veux pas terminer sur une note négative. On nous a dit qu'il y aurait de nombreux couples qui allaient s'installer dans les nouveaux bâtiments qui se construisent. Ils auront des enfants, ça va faire des charges, mais on est bien sûr favorables aux familles, mais c'est un luxe d'avoir de jeunes couples avec des enfants. Il y a beaucoup de choses que je voulais vous dire, mais elles ont déjà été dites. Je vous remercie. »

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée prend acte du rapport à l'unanimité.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2017

Le président donne la parole aux groupes :

Pierre Olivier Maire (ELT), au nom de l'ELT: « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation de la séance de ce soir, le lundi 11 décembre, l'Entente de La Tène a aussi étudié ce point de l'ordre du jour. Nous avons pu constater que la recherche d'un nouvel organe de révision pour les comptes 2017 a été effectuée correctement par le Conseil communal et l'administration. Avec ces précisions données dans le rapport, l'Entente de La Tène a décidé, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition du Conseil communal de confier la révision des comptes à la fiduciaire Deuber & Beuret. »

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité

Le président procède à la lecture de l'arrêté article par article. La parole n'étant pas demandée, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion de Jean-Paul Ros (PSLT) concernant l'inventaire et la mise en conformité des câbles immergés ou proches d'un plan d'eau, du 18 mai 2017

Le président donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez dans le rapport, le résumé de tout le travail que l'on a fait depuis 6 mois. Nous pouvons constater que sur nos rives, qui sont de responsabilité de la commune, il n'y a aucun problème. Un petit défaut a été réparé, mais qui n'engendrait pas de risque, en tout cas dans l'eau. Pour ce qui est du domaine privé, ça incombe au privé. On a pu avoir quelques informations sans passer outre la protection des données. »

Jean-Paul Ros (PSLT): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je commence par remercier le Conseil communal et l'administration pour le travail effectué. Mais il y a quand même un paragraphe qui est assez étonnant, je cite: « même si cela paraît étonnant, les géodonnées du Groupe E indiquent qu'il n'y aurait aucune ligne alimentant le hangar à bateau situé sur la parcelle n°647. Le Conseil communal fera part de ses questionnements à ce sujet au Groupe E. » Alors je ne vais pas chercher la petite bête, mais l'eau du lac, elle est publique. C'est une loi cantonale qui le dit, et puis, la protection des données n'a rien à voir là-dedans, parce qu'on n'a jamais demandé dans un rapport, de savoir où était installée la ligne électrique du jacuzzi du hangar à bateau. La question est de savoir s'il y a un risque que dans l'eau publique, du fait d'un privé, il pourrait y avoir une nonconformité. Donc, si je lis ce rapport, au fond, il y a toujours quelque chose qui est en cours de par la commune, puisqu'il y a une clarification qui sera demandée. Alors, on attendra cette clarification. »

Heinz Hoffmann (CC): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pour répéter, chaque propriétaire est responsable de son installation et est tenu de se conformer aux exigences légales. Nous ne sommes pas responsables et légalement pas en droit d'exiger des propriétaires des contrôles OIBT qui sont de compétence des exploitants du réseau et en suite de la Confédération. Du moins, la commune peut sensibiliser le propriétaire, exprimer ses doutes et inquiétudes au Groupe E, et bien entendu, prendre contact avec le propriétaire pour qu'il puisse lui affirmer ou le conforter dans cette problématique, qui est un hangar à bateau. Seulement, depuis 6 mois environ, ce propriétaire ne répond pas aux messages, ne répond pas au téléphone, il n'est pas atteignable. Donc, nous n'avons plus qu'une solution, c'est d'exprimer notre inquiétude au Groupe E. Seulement, je confirme de nouveau, la commune n'a aucun droit et n'a pas de responsabilité, ni le droit d'exiger un contrôle OIBT des propriétaires. Ces contrôles, c'est tous les 10 ou 20 ans. Et dans ce domaine, vous avez vu que le dernier contrôle était en 2003. Le prochain a lieu en 2023. Si le Groupe E et la Confédération n'exigent rien du tout, la commune ne peut rien faire. Merci. »

Pierre Olivier Marie (ELT): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est à titre privé que je m'exprime. J'ai aussi lu ce rapport, j'ai trouvé qu'il était bien fait. Simplement, je trouve qu'il y a quand même une petite lacune. Quand on voit sur la deuxième page que le dernier contrôle a été fait en 2003 et que le prochain sera en 2023, je ne trouve pas ça normal. Pour les initiés, j'aimerais juste rappeler que l'eau conduit l'électricité, s'il y en a qui doutent, ils peuvent essayer. Quand on voit les conséquences qu'il y a eues à quelques kilomètres de chez nous, j'estime que ce n'est pas normal que le Groupe E ne puisse pas intervenir de manière plus efficace auprès d'un propriétaire. Et s'il ne répond pas, c'est qu'il n'est pas là. Alors, on peut lui couper l'électricité. »

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée prend acte du rapport par 35 voix et 2 absentions.

10. Interpellations et questions

Néant.

11. Lettres et pétitions

Néant.

12. a) Communications du Conseil communal

Maurice Binggeli (CC): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commune de La Tène est chanceuse d'être une commune avant-gardiste. Il paraîtrait qu'il y ait un système de couleur pour les imprimeurs, et la couleur de 2018 serait le violet. Vous aurez la surprise de découvrir derrière que notre huissière a pensé que nous devions être à la page et a déjà mis en œuvre une couleur de 2018. 2018 c'est aussi l'anniversaire des 10 ans de la fusion des communes de Marin-Epagnier et Thielle-Wayre et le Conseil communal a pensé à animer durant l'année quelques thèmes et manifestations pour célébrer cette fusion. Et vous pouvez déjà sortir vos agendas 2018 et noter que le 24 février, jour de la fusion, il y aura une petite manifestation qui va inaugurer une série de balades citoyennes sur le terrain communal. Des balades à thème qui seront mises sur un site qui s'appelle Izitravel où vous pourrez les découvrir. Le premier point de la ballade sera donc inauguré le 24 février qui se fera, évidemment, sur la place du 24 Février, dès 15 h 00. Le 3 juin aura lieu l'inauguration de la première balade, qui a été faite en collaboration avec le groupe nature de la commune. Les points seront commentés en direct par les membres du groupe nature. La deuxième date sera le 23 septembre, sur le thème de l'histoire de Thielle-Wavre, où un membre de ce Conseil général et un ancien conseiller communal de Thielle-Wavre vont créer des points, ou parler de points importants de cette commune. »

Yannick Butin (CC) : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai 3 informations à vous faire passer :

- Je voulais vous annoncer l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice administrative au sein du personnel communal. Il s'agit de Morgane Matter qui est engagée à 60%.
- Le Conseil communal est en train d'effectuer une réorganisation du personnel communal pour améliorer l'efficience et palier à certains problèmes qu'il peut y avoir en ce moment. Cela engendrera non seulement une meilleure efficacité mais également des économies, comme demandé aujourd'hui durant différentes interventions des conseillers généraux. Un rapport d'information, qui vous donnera tous les détails, vous sera fourni dans le premier semestre de 2018 par rapport à cette réorganisation.
- On arrive à la fin de l'année et je voulais, au nom du Conseil communal, vous souhaiter tous nos vœux pour cette nouvelle année, vous souhaiter de belles fêtes et de bonnes choses pour 2018.

b) Communications du bureau du Conseil général

Aucune.

13. Divers

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, un tout petit divers qui est attaché à ce magnifique sport qui est le basketball. J'ai constaté que le panier situé à l'est du terrain était cassé et s'il reste encore quelques francs au budget 2017, il serait bien de le réparer. Mais je n'y joue plus, ayant déménager à La Tène Rhodes extérieures. »

Remo Siliprandi (PSLT): « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers amis, avec mon camarade Francis Boss, malheureusement décédé, nous avons réintégré votre Autorité en 2008, lors de la fusion avec Thielle-Wavre. Et c'est avec mon ami Eric Flury que nous sommes revenus ensemble pour boucher les trous des gens qui manquaient pour la législature à venir et que nous allons terminer ensemble, à un Conseil général près, notre mission après avoir trouvé une remplaçante et un remplaçant.

Tout ayant une fin, c'est le moment d'arrêter. En effet, après sa déclaration de démission lors du Conseil général du 16 novembre 2017, eh bien les amis, je vous annonce à mon tour ma démission dès ce soir. Mais ne croyez surtout pas qu'il a une bisbille au sein du parti socialiste et des sympathiques présidents que sont Belul Bajrami, un homme de grande valeur, et Jean-Paul Ros, notre estimé procureur, président de notre groupe au Conseil général. Au cours de ma carrière de 16 ans au Conseil communal, de 1968 à 1984, ainsi que de nombreuses années au Conseil général, j'ai côtoyé beaucoup d'amis et c'était encore l'époque où le président de commune exigeait que le Conseil communal se présente en cravate devant votre Autorité. Mais remarquez, ce n'était pas plus mal.

Ces collègues que vous connaissez, pour certains, étaient Gaston Gehrig, Marcel Banderet, Léon Emery, Georges Lehnherr, Gilbert Droz, André-Pierre Jeanneret, Francis Boss, Willy Grau, Jean-Louis Meyer, Jean-Louis Berthoud et Paul André Graber. Ils furent tous de magnifiques collègues, dont certains sont malheureusement décédés. Donc, il est temps d'arrêter. Mais comme Eric a trouvé un remplaçant, moi j'ai trouvé une magnifique remplaçante qui siègera dès le prochain Conseil général. Monsieur le président, je vous enverrai prochainement ma démission. Dès lors, je vous remercie tous pour votre patience et votre amitié et vous souhaite à vous et à la commune de Marin, bon vent pour l'avenir. J'ai dit. »

Le président remercie Remo Siliprandi, au nom de la population de La Tène, pour son engagement sans faille pour la collectivité et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa retraite politique. Il stipule que ses interventions atypiques et anticonformistes vont lui manquer.

Jean-Paul Ros (PSLT) : « J'ai juste une question à Monsieur Sililprandi. Est-ce que comme Monsieur Eric Flury la dernière fois, c'est lui qui offre l'apéro ? »

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20 h 50. Il adresse ses vœux de fin d'année à tous et invite l'Assemblée à participer au repas qui suivra.

- Applaudissements -

La rédactrice du procès-verbal

I. Challandes

Au nom du Conseil général : Le président, Le secrétaire,

J. Homberger L. Rieder